

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE

Représentée par son président, Monsieur Jean ZOUNGRANA
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78572437800019

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **120 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/B) – Développement de l'expertise et transfert de compétences : 10 000 € ;
- Avenant - Programme actions sportives (AS/A) – Programme de compétitions internationales Senior : 80 000 € ;
- Avenant - Programme actions sportives (AS/C) – Programme de préparation Senior : 30 000 €.

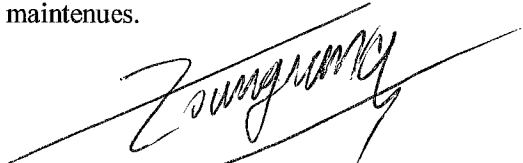
Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à **2 409 875 €**.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK ET
SPORTS DE PAGAIE

Fait à Paris, le

19 JUIL. 2019

LE DIRECTEUR DES SPORTS
LE directeur des sports



Gilles QUENEHERVE

~~VISÉ LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.....~~

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE DU COMPTE
F.F.C.K.

DOMICILIATION
C.C. AG CRETEIL

Code Banque	Code Guichet	RIB Numéro de Compte	Clé RIB
42559	00022	21021773306	31

IBAN
FR76 4255 9000 2221 0217 7330 631

BIC
CCOPFRPPXXX